

Fiche Action N°1	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Lamproie marine (<i>Petromizon marinus</i>) Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>) Grande Alose et Alose feinte atlantique (<i>Alosa alosa</i> et <i>Alosa fallax</i>) Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) etc.</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>) etc.</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) etc.</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310) Prés à Spartines des vases salées côtières (1320) Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330) Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) Vasières infra littorales (1160) Sables et vases découverts à marée basse (1140) Récifs (1170), Massifs d'Hermelles (1170-4) Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (1210) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110) Estuaires (1130)</p>	<p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) etc.</p>
Localisation et superficie concernées	Le trait de côte pour le littoral du Marais poitevin, débute à l'extrémité de la commune de Longeville sur mer et se termine à l'extrémité de la commune de Nieul-sur-Mer soit 149 km au total. Superficie de la partie marine du site Natura 2000 : 9 510 ha		
Constats et Justification	<p>Milieu prédominant, la partie marine est constitué de vasières (4 600 ha), de prés salés (1 100 ha) ainsi que d'estrans sableux et rocheux. Cet ensemble d'habitats joue un rôle fonctionnel d'alimentation, de repos ou de migration pour différents groupes (oiseaux, poisson, etc.). Les prés salés jouent un rôle important pour les passereaux nicheurs et une fonction essentielle de nourricerie pour les poissons. Cependant, la masse d'eau de la baie de l'Aiguillon s'est dégradée ces dernières années, notamment l'indicateur poisson de la Directive Cadre sur l'Eau.</p> <p>En cohérence avec les objectifs de la DCSMM, des plans de gestion du PNM EGMP et des sites protégés (Baie Aiguillon, Casse de la Belle Henriette, etc.) un travail en partenariat avec les acteurs du domaine marin est primordial pour accompagner les activités économiques (déplacement des parcs conchylicoles, etc.) et surtout assurer la pérennisation des habitats et des espèces face aux différentes menaces : dérangement des espèces (fréquentation touristique, sport plein air, ...), dégradation des habitats (pêcheurs à pied, déchets sur les plages, mouillage, surfréquentation, qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, etc.) et la prise en compte du réchauffement climatique (tempête, submersion marine, érosion, etc.).</p>		
Objectifs de l'action	Maintenir et atteindre le bon état écologique des prés salés, des vasières et des estrans sableux et rocheux		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

	1	Suivi des habitats et des espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des suivis et poursuivre ceux existants (OPN, espaces protégés, PNM EGMP), pour définir la typologie et l'état de conservation des habitats, leur cartographie (évolution), ainsi que des études plus spécifiques comme le rôle des prés salés pour l'ichtyofaune, la ressource alimentaire de la vasière ainsi que le suivi des espèces caractéristiques.</li> </ul> <p>Un travail d'harmonisation des objectifs, des protocoles, du partage des connaissances et de la restitution des résultats est nécessaire entre les acteurs.</p>
	2	Gestion des zones de mouillage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les gestionnaires des zones de mouillage dans la gestion des sites (étude d'incidences, nombre, ancrage, etc) et informer les usagers à la préservation des habitats et des espèces.</li> <li>- Organiser des opérations de nettoyage des zones de mouillages à la pointe de l'Aiguillon et à la Tranche sur mer (retirer des corps morts non utilisés, nettoyer les fonds) en coopération avec les autorités compétentes et les gestionnaires de ces zones de mouillage.</li> </ul>
	3	Favoriser l'augmentation et la préservation des prés salés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer et comparer les différentes techniques d'exploitation (fauche, libre évolution) et leurs effets sur l'état écologique de cet habitat. S'appuyer sur les résultats pour mettre en place une stratégie de gestion adaptée à l'échelle de l'ensemble des prés salés du site (Baie Aiguillon, estuaire du Lay ; etc.) visant l'amélioration de leur état écologique.</li> <li>- Augmenter la surface des prés salés en tant qu'habitat et champs d'expansion des marées pour limiter l'effet des submersions marines en complément des digues, pour prévenir la protection des biens et des personnes.</li> </ul>
	4	Préserver les zones de vasières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la continuité des actions du LIFE et du retour d'expérience, poursuivre les actions de restauration des vasières : nettoyer des zones de crassat, enlever les structures d'élevage conchylicole abandonnées, accompagner le déplacement des parcs, etc.</li> <li>- Appuyer les comités régionaux de la conchyliculture pour favoriser les bonnes pratiques conchylicoles, notamment pour la gestion des déchets, en partenariat avec les réserves naturelles et le Parc marin.</li> </ul>
	5	Préserver les habitats rocheux et notamment les récifs d'Hermelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le suivi stationnel des hermelles avec le protocole Ifremer (commun DCSMM/ PNMEGMP/OPN Marais poitevin).</li> <li>- Encourager la préservation de l'écluse à poissons « la caloge » à la pointe du Grouin du cou qui constitue un habitat particulier et patrimonial.</li> </ul>
	6	Protection des habitats et des espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec la stratégie des aires protégées du Marais poitevin, inscrire les enjeux prioritaires du site dans la démarche « zone de protection forte » menée à l'échelle du Parc dans le cadre des plans d'actions des documents stratégiques de façades SA et NAMO.</li> <li>- En lien avec les actions de sensibilisation, renforcer les actions de police pour faire respecter la réglementation de la pêche à pied, aux filets calés, etc.</li> </ul>
			<p>En lien avec les autres fiches des milieux littoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer 2 postes d'ambassadeur littoral, sur la période de fin de printemps / été pour sensibiliser les usagers sur les secteurs fortement touristiques et à enjeux : pointe Saint Clément/pointe de l'Aiguillon/ plage de la Faute/ pointe du Groin du cou, limite de la Réserve de la Belle Henriette, Rade d'amour, etc. Les saisonniers seront formés sur les enjeux du site (biodiversité, usages, qualité d'eau, etc.) en coopération avec les acteurs du territoire (communes, communautés de communes, PNR MP, PNMEGMP, RNN, CEL, ONF, OFB, APN, etc.) et en lien avec les éco-gardes de la Réserve de la Belle Henriette).</li> <li>- Informer et inciter les écoles des communes du littoral à intégrer le dispositif des Aires marines éducatives.</li> </ul>

	7	Sensibilisation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les pêcheurs à pied aux bonnes pratiques et notamment la non destruction des Hermelles sur les secteurs sensibles : plages de la pointe de l'Aiguillon-sur-mer, la Tranche-sur-mer (Tulipe, pointe du rocher et Grouin du cou), Longeville-sur-mer (plage du Rocher).</li> <li>- Travailler avec les zones portuaires (mouillages, plaisances, professionnels) pour diffuser des bonnes pratiques (biodiversité, gestion déchets, traitements eaux noires et effluents, etc.).</li> </ul> <p>Sensibiliser les professionnels et usagers d'activités de plein air (plaisanciers, Kit surfeurs, pêcheurs à pied, pratiquants de char à voile, cavaliers, fédérations, etc.) aux éventuelles perturbations engendrées par leurs activités (dérangement, dégradation habitats, déchets, etc.). Une attention particulière devra être portée sur l'information auprès des pêcheurs à pied (diffusion de réglette, animation, panneaux aux entrées des plages, etc.).</p>			
Outils de réalisation	Plans de gestion des réserves, DCSMM, plan de gestion du PNM EGMP, études de suivis, contrats et chartes Natura 2000, PLU des communes					
Acteurs concernés	Communes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, PNR Marais poitevin, PNM EGMP, Gestionnaires des réserves de la baie de l'Aiguillon et de la Casse de la Belle-Henriette, Syndicats hydrauliques, Comités régionaux de la Conchyliculture de Charente-Maritime et des Pays de la Loire, Associations de Protection de la Nature, OFB, communautés de communes, Départements, Régions, Offices de tourisme, usagers (touristes, activités nautiques, etc.).					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire</li> <li>- Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes</li> <li>- Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire</li> <li>- Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats</li> <li>- Fiche N°18 : Flore patrimoniale</li> <li>- Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN)</li> <li>- Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats</li> <li>- Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation</li> </ul>					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivis sur les habitats et les espèces</li> <li>- Etudes fonctionnalité des estrans, vasières et prés salés pour évaluer leur état de conservation</li> <li>- Plans de gestion des réserves naturelles</li> <li>- Evolution des surfaces des habitats</li> <li>- Qualité de l'eau dans l'estuaire</li> <li>- Bilans des opérations de sensibilisation, information</li> <li>- Nombre d'opérations de nettoyage plages, zones de mouillage</li> <li>- Qualité sanitaire des produits conchylicoles</li> </ul>					
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation : 3000 €</li> <li>- Suivis biologiques : 20 000 €</li> <li>- Investissement sensibilisation public, ramassage des déchets : 45 000 €</li> <li>- Animation pêcheurs à pied : 5 000 €</li> <li>- Ambassadeur du littoral : 18 000 €</li> </ul>					
Coût Total	86 000 €					
Financements mobilisables	Agences de l'eau, Parc marin, Etat, fondations, OFB, communes, collectivités territoriales, etc.					